

+RACE DAYS! 2016 : Formulaire d'inscription

Roulage du circuit de Croix en Ternois : Lundi 4 Juillet 2016

Le Roulage :

- Arrivée possible la veille du roulage sur le circuit à partir de 18h00 (nous prévenir)
- **Déroulement des journées :**
Croix en Ternois : 09h00 à 18h00 : 3 à 4 groupes de 25 Motos maximum, 6 sessions de 20 minutes (1 heure et demie de coupure entre 12h30 et 14h00).

Accueil et Service

- Café et petit déjeuner offerts,
- Eau à disposition
- Team **+RACE Compétition** engagé en Promosport en championnat du Monde d'Endurance sur place : pilotes de la structure engagés en Promosport, FSBK et en Endurance, machine à pneus, Hospitality
- Vidéos bord de piste et caméras embarquées par l'équipe encadrante
- Photographe
- Coaching suspensions
- Service vente de pneus et montage sur place
- Possibilité de location de protection dorsale / combinaison sur place

Contrôles Technique et Administratif :

Contrôles : le jour du roulage de 07h30 à 08h40

Technique : Vérification de : l'usure des pneumatiques, l'usure des plaquettes de frein, kit chaîne, fuites (aucune fuite d'eau ou d'huile moteur tolérée)

Administratif : Présentation obligatoire des : carte grise ou attestation de propriété du véhicule, carte verte d'assurance, permis de conduire ou CASM, licence

Briefing obligatoire à 8h40.

FORMULES D'INSCRIPTION POSSIBLES

Le Pass Standard : correspond à une inscription roulage entraînement traditionnel.

Le Pass+ : permet de disposer d'un accompagnement personnalisé avec des pilotes brevetés d'états : encadrement mécanos du team et pilotes marshalls (5 pilotes par marshall max.) mise à disposition de DVD Photos / Vidéos Embarquées, boîtiers GPS. (<http://www.plusrace.com/deroulement-journees-plusrace>)

Afin de valider votre inscription, nous vous demandons de nous retourner complétés et signés les pages numérotés 1 et 2 du formulaire. (Fiche d'Inscription Individuelle et Conditions Générales).

(Veuillez nous retourner complétées et signées les 2 pages suivantes (numérotées 1 et 2) à l'adresse : PLUSRACE – 7 rue du renard – 78600 MAISONS-LAFFITTE. Pour toute précision : Kewin : 06 09 08 28 04, Vianney : 06 13 37 31 56)

VOS COORDONNEES :

NOM : _____ **Prénom :** _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ **Ville :** _____
Téléphone Fixe : _____ **Téléphone mobile :** _____
Email :@.....

VOTRE MOTO ET VOUS :

Moto (marque, modèle, année) : _____ Immatriculation : _____
 Permis de conduire n° : _____ ou CASM n° : _____
 Licence FFM 2016 n° _____ Type de licence : _____ Moto-Club : _____

LE CIRCUIT ET VOUS :

Avez-vous déjà pratiqué la moto sur Piste : OUI NON
Temps de référence (si déjà pratiqué, préciser pour le circuit de Croix en Ternois)
 Nom Circuit 1 : _____ Temps de référence : _____
 Nom Circuit 2 : _____ Temps de référence : _____

INSCRIPTION ET REGLEMENT :

JE M'INSCRIS A LA JOURNEE DE ROULAGE MOTO AU CIRCUIT DE CROIX EN TERNOIS :	Cochez votre choix	Tarif
<i>en tant qu'adhérent PLUSRACE (numéro d'adhérent 2016 :)</i> que vous soyez licencié FFM à l'année ou non, PLUSRACE couvre en Responsabilité Civile Pilote l'ensemble de ses adhérents. Les non-licenciés sont aussi couverts en Individuelle accident s'ils ne le sont pas par ailleurs.	<input type="checkbox"/>	70 €
<i>en tant que licencié FFM (numéro de licence 2016 :)</i> ou assuré RC et Indiv. Accident sur circuit via votre assurance moto (fournir justificatifs)	<input type="checkbox"/>	80 €
<i>en tant que non-licencié FFM et non assuré en RC circuit par votre propre assurance moto</i>		
Je souhaite m'inscrire à la journée de roulage et bénéficier de la garantie individuelle accident qui m'est proposée.	<input type="checkbox"/>	100 €
Je souhaite m'inscrire au roulage mais ne souhaite pas bénéficier de la garantie individuelle accident qui m'est proposée. Je reconnais avoir été informé par PLUSRACE de mon intérêt de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de la pratique du sport motocycliste.	<input type="checkbox"/>	90 €
LOCATION EQUIPEMENT		
Combinaison : Je souhaite louer une combinaison pour la journée (sous réserve de disponibilité. nous contacter au préalable. Joindre un chèque de caution de 600 €) Taille : Poids :	<input type="checkbox"/>	50 €
Protection Dorsale : Je souhaite louer une protection dorsale pour la journée (sous réserve de disponibilité. nous contacter au préalable. chèque de caution de 100 €)	<input type="checkbox"/>	10 €
SERVICES OPTIONNELS		
Je souhaite bénéficier du Service Pass + (coaching personnalisé, dvd photos / vidéos))	<input type="checkbox"/>	50 €
Je souhaite réserver mon DVD Photos	<input type="checkbox"/>	25 €
TOTAL =	€

Toute inscription réalisée 1 semaine avant la journée verra son tarif majoré de 10 €

Règlement en 1 ou 2 chèques, (à l'ordre de PLUSRACE montant total divisé par 2) ou par virement.
(coordonnées bancaires du Moto-Club : IBAN : FR76 3000 3013 0900 0501 4700 573 - BIC : SOGEFRPP - BANQUE : SG VESINET RD POINT
PECQ - Code banque : 30003 - Code guichet : 01309 - N° compte : 00050147005 - Clé RIB :73)

1 ^{er} Chèque encaissé à l'inscription	➤n° :	Banque :	montant :
2 ^{ème} Chèque encaissé 1 Mois avant le 1 ^{er} roulage	➤n° :	Banque :	montant :

CONDITIONS GENERALES :

CONDITIONS D'ENTREE SUR LA PISTE

1. **Pilote licencié FFM 2016 ou non-licencié titulaire du permis moto ou du CASM en cours de validité**
2. **Contrôle technique de la moto validé**
3. **Niveau sonore à respecter :** Pour le circuit de Croix en Ternois : 100 dB à 60% du régime maxi (pour toute précision : nous consulter)
4. **Equipement :** Pour accéder à la piste, le pilote devra être équipé : d'une combinaison cuir une pièce homologuée FFM, (les combinaisons divisibles sont tolérées), de bottes, de gants, d'un casque intégral homologué et d'une protection dorsale.
5. **Condition physique :** toute consommation d'alcool et de produits stupéfiants est strictement interdite aux pilotes lors des entraînements.

VOS DECLARATIONS

1. Je certifie exacte toutes les informations renseignées par mes soins dans ce document.
2. Je certifie être titulaire d'un permis de conduire moto ou du CASM.
3. J'ai bien pris note qu'une inscription est valable pour un pilote, et non pour une moto.
4. J'atteste n'avoir aucune contre-indication médicale à pratiquer la conduite de la moto sur circuit.
5. Je m'engage en pleine connaissance des risques éventuels encourus lors de la pratique de la moto sur circuit.
6. Je déclare dégager la société JP MOTOS, l'association PLUSRACE, le Circuit de Croix en Ternois ainsi que ses sociétés ou associations de gestion de toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel survenant au cours des essais que j'effectue à l'occasion de ce stage de pilotage, sur la piste ou dans l'enceinte du circuit.
7. Je déclare dégager JP MOTOS, PLUSRACE, le circuit et sa société de gestion de toute responsabilité en cas de vol qui surviendrait pendant cette manifestation.
8. Je déclare avoir été informé sur les différentes assurances incluses dans le prix de ce roulage pour les non-licenciés.
9. Je m'engage à quitter immédiatement l'enceinte du circuit dès lors que je ne respecterais pas le règlement intérieur du circuit.
10. Je reconnais avoir pris connaissance de ces conditions et que si l'une d'entre elle fait défaut, je suis informé que l'accès à la piste me sera refusé.

NOS CONDITIONS

1. En cas de mauvaise météo (pluie), votre engagement reste confirmé.
2. Seule la neige ou une piste verglacée peuvent annuler ou reporter la journée.
3. Entre 2 semaines et 1 mois avant le roulage, annulation ou report en cas de maladie ou hospitalisation (nous fournir les certificats attestant l'impossibilité de vous déplacer et conduire une moto, remboursement à hauteur de 50% sans justificatif).
4. Moins de 2 semaines avant le roulage, aucune annulation possible quel qu'en soit le motif.
5. Pour les non-licenciés, en raison des risques de dommages corporels auxquels vous expose la pratique du sport motocycliste, une assurance individuelle accident est proposée en option. Elle permet notamment le versement d'un capital de 25 000 € en cas de décès, d'un capital pouvant aller jusqu'à 37 500 € en cas d'invalidité permanente partielle ainsi que le remboursement des frais médicaux à hauteur de 2 500 €. Elle ne couvre pas les dégâts matériels. Les pilotes licenciés FFM 2016 sont couverts en individuelle accident par le biais de leur licence.
6. L'assurance Responsabilité Civile est incluse dans le prix de la journée et ne couvre que les dommages subis par un participant en cas de faute prouvée d'un tiers survenue dans l'enceinte du circuit et ne résultant pas des risques normaux inhérents à la pratique sportive. En fonction du nombre de participants non-licenciés, cette assurance obligatoire est souscrite par le biais des pass circuits FFM, ou par le biais de FMA Assurances.
7. JP MOTOS et PLUSRACE se réservent le droit d'exclure tout pilote ne respectant pas les règles de sécurité (sans remboursement de sa journée).

Fait à Le/...../20....
Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

RAPPELS SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DU CIRCUIT DE CROIX EN TERNOIS

1. PISTE

La pratique du drift est INTERDITE.

- Sauf autorisation expresse de la direction, la piste du circuit de St Pol/Croix-en-Ternois doit obligatoirement être empruntée dans le sens des aiguilles d'une montre.
 - Tout véhicule ou moto sortant de la piste doit soit être dégagé par le pilote lui-même si cela lui est possible, soit si son véhicule ou moto est immobilisé dans les bacs à graviers, attendre l'intervention du chef de piste. Il est formellement interdit aux accompagnateurs du pilote d'intervenir personnellement sur la piste aux fins de dégager un véhicule ou moto, sauf autorisation expresse de la direction.
 - Les zones dites « pré-grille », la piste et les stands sont exclusivement réservés aux personnes âgées de plus de 16 ans.
 - Le pilote est responsable de ses accompagnateurs, mécaniciens et assistants. A ce titre, il est formellement interdit à toute personne, y compris pour photos ou films, de se rendre sur les accès de piste sans autorisation préalable de la direction.
 - Lorsque le chef de piste juge nécessaire l'arrêt de la piste, les pilotes sont priés de rentrer immédiatement aux stands sous peine d'une amende de 150 € ou d'exclusion.
 - Les chiens, même tenus en laisse sont formellement interdits sur les zones piste, stand et accès pré-grille.
 - Le niveau sonore des voitures, motos et karts doit être conforme aux réglementations édictées par les fédérations concernées. Le niveau sonore est donc de 100 dB.
- Nous nous réservons le droit d'interdire le roulage du/des véhicule(s) ou moto(s) dépassant cette tolérance après vérification au moyen du sonomètre présent sur le circuit.

2. LOCATION DES BOX

Il est impératif de déposer une caution de 100 € par box, à l'accueil lors de votre arrivée au circuit pour pouvoir prendre possession de votre box. Un état des lieux en début et fin de journée sera effectué. Des pénalités seront retenues sur votre caution à raison de 30 € pour poignée de porte cassée ; 100 € pour porte endommagée ; 20 € par trou dans le mur ; 50 € pour une tâche d'huile ; 20 € pour le box non nettoyé ; 40 € pour peinture sur les murs ou au sol.

3. PARC

- Les chiens sont autorisés dans les parkings concurrents **UNIQUEMENT ATTACHES EN LAISSE** et sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires.
 - Les équipages sont responsables de la propreté des parcs.
- Les déchets doivent être stockés soit dans des sacs poubelles, soit dans les poubelles mises à disposition dans les parcs par la société du circuit.
- Des sacs poubelles sont à votre disposition gratuitement, si vous n'en possédez pas, soit au bar restaurant du circuit soit au secrétariat.
- Les paddocks du circuit ne peuvent être considérés comme terrain de camping.
- Toutefois, pour faciliter le travail des équipages qui effectuent des essais plusieurs jours consécutifs sur le circuit, il est possible d'y séjourner la nuit moyennant un forfait à définir avec l'organisateur pour location de plus d'une journée. Ce forfait sera facturé à l'organisateur qui pourra répartir ces frais auprès de ses pilotes.
- Les Quads, scooters, mini-motos, vélos, etc.... ne sont autorisés dans les parcs et les talus spectateurs qu'à faible allure et uniquement pour les déplacements d'un point à un autre. Toute personne qui utiliserait un engin à moteur dans les zones de parcs et talus spectateurs à d'autres fins serait sanctionnée d'une amende de 150 € y compris les enfants.
 - Les enfants qui circulent dans les parcs ou les talus spectateurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents et la société du circuit ne saurait en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident survenant dans ces zones.
- POUR DES RAISONS DE SECURITE LES BARBECUES SONT FORMELLEMENT INTERDITS SUR LES PADDOCKS.**